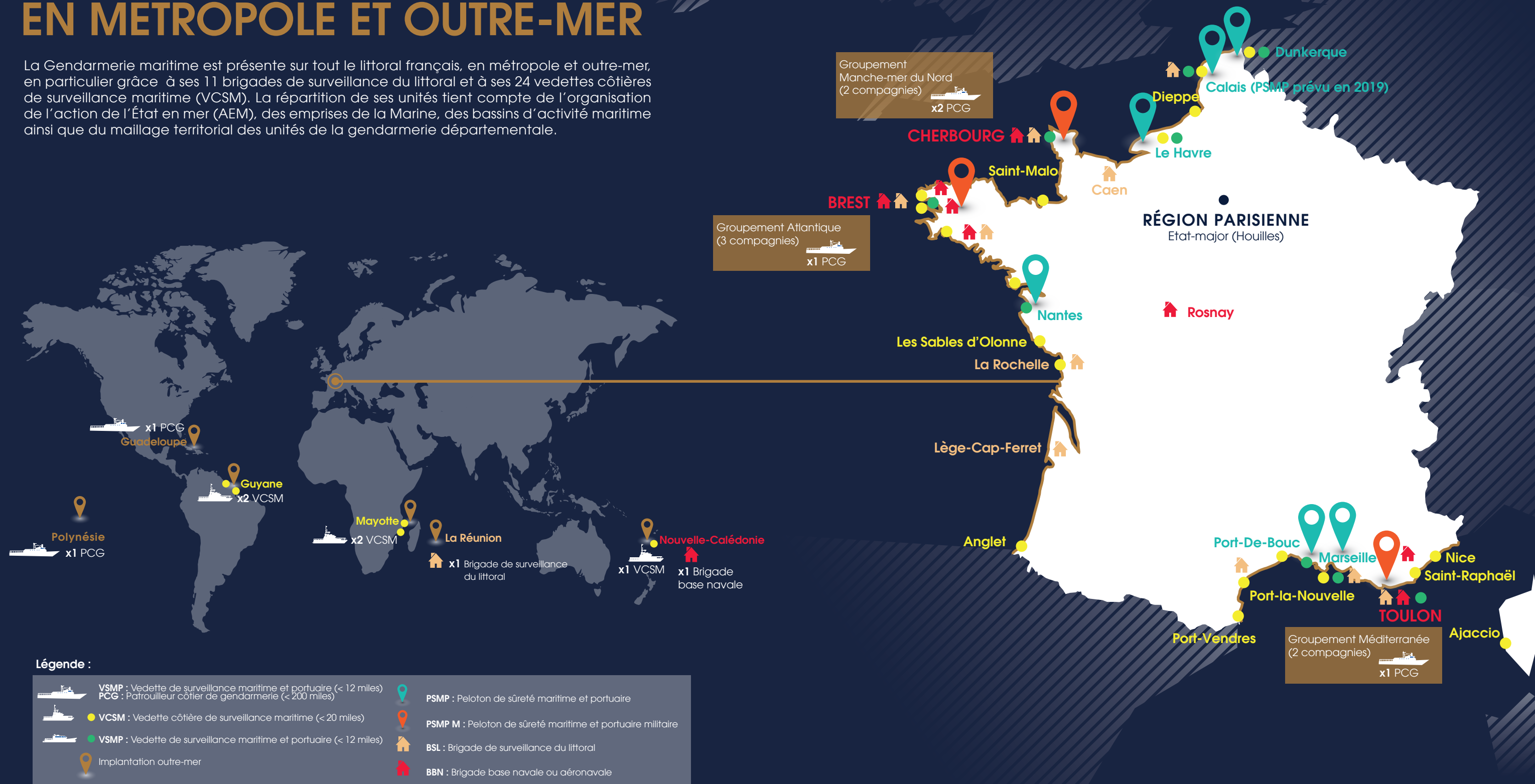


LA GENDARMERIE MARITIME EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

La Gendarmerie maritime est présente sur tout le littoral français, en métropole et outre-mer, en particulier grâce à ses 11 brigades de surveillance du littoral et à ses 24 vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM). La répartition de ses unités tient compte de l'organisation de l'action de l'État en mer (AEM), des emprises de la Marine, des bassins d'activité maritime ainsi que du maillage territorial des unités de la gendarmerie départementale.



Légende :

- VSMP : Vedette de surveillance maritime et portuaire (< 12 milles)
- PCG : Patrouilleur côtier de gendarmerie (< 200 milles)
- VCSM : Vedette côtière de surveillance maritime (< 20 milles)
- VSMP : Vedette de surveillance maritime et portuaire (< 12 milles)
- Implantation outre-mer
- PSMP : Peloton de sûreté maritime et portuaire
- PSMP M : Peloton de sûreté maritime et portuaire militaire
- BSL : Brigade de surveillance du littoral
- BBN : Brigade base navale ou aéronavale